



## Carnet de développement de l'enfant de 0 à 5 ans

### Pourquoi un carnet de développement ?

Dans les premières années de sa vie, l'enfant est en plein développement. Il peut profiter au maximum des bonnes expériences de sa vie de tous les jours pour bien se développer.

Il est alors important d'observer le développement de l'enfant dans la vie de tous les jours. Ses parents sont bien placés pour voir des possibles signes de difficulté.

Dans le cadre du volet **Surveillance développementale d'Agir tôt**, nous avons donc développé un carnet de développement sur le modèle du carnet de vaccination. Des consultations ont été menées auprès de plusieurs parents partenaires, organismes communautaires, intervenants et médecins pour le bonifier.

### Qui est concerné ?

Cet outil a une **visée universelle**.  
Il concerne tous les enfants de 0-5 ans et leurs parents.

### À quoi sert le carnet ?

Le carnet de développement de l'enfant de 0 à 5 ans vise à **informer** sur :

- Le développement de l'enfant en fonction de son âge ;
- Les stratégies pour le stimuler ;
- Les signaux identifiant un besoin de consultation auprès d'un(e) professionnel(le).

Le carnet est conçu sous la forme d'un aide-mémoire que les parents peuvent consulter et/ou compléter **seul(e)s ou avec le soutien d'un(e) intervenant(e)**.

Il peut également être utilisé comme outil de communication, soutenant le parent dans la transmission d'**information aux différents partenaires** impliqués auprès de l'enfant et de sa famille.



### Quand le carnet sera-t-il remis aux familles ?

Chaque famille du territoire du CIUSSS-EMTL recevra le carnet de développement de son enfant lors de la **visite postnatale** de l'infirmière du CLSC ou de la sage-femme.

Les familles qui ne l'auraient pas déjà reçu pourront également recevoir leur carnet :

- Lors d'un rendez-vous de vaccination de l'enfant au CLSC ;
- Lors d'un suivi pédiatrique pour les familles suivies dans la trajectoire pédiatrique en CLSC.

Une **version PDF** du carnet de développement est également disponible sur le site internet du CIUSSS à [https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/sites/ciussmtl/files/media/document/PDF\\_AgirTot-NouveauxParents-Carnet7x5-CIUSS-EMTL.pdf](https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/sites/ciussmtl/files/media/document/PDF_AgirTot-NouveauxParents-Carnet7x5-CIUSS-EMTL.pdf).

### Quel est le rôle de l'intervenant(e) auprès de la famille ?

Le carnet de développement appartient à l'enfant et à ses parents.

Chaque intervenant(e) (infirmière, psychosocial, médecin, partenaire communautaire, éducatif ou scolaire) peut agir comme **ambassadeur** de cet outil, en validant si la famille a bien reçu son carnet et en lui indiquant comment se le procurer dans le cas contraire.

L'intervenant(e) en suivi peut aussi **soutenir la famille** dans l'utilisation et l'appropriation de cet outil.

Il ou elle peut s'y référer dans le cadre de son suivi pour assurer une **surveillance du développement** de l'enfant en collaboration avec les parents, et promouvoir des stratégies pour stimuler le développement.

L'intervenant(e) peut accompagner le parent dans le **partage d'information** avec les différents partenaires soutenant le développement de l'enfant, en s'appuyant sur le carnet de développement.

Ces partenaires incluent notamment :

- Le service de garde éducatif à l'enfance ;
- L'infirmière ou le médecin de l'enfant ;
- Les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires ;
- L'école, à l'approche de la transition vers la maternelle.